



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize le trente septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Dallet sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 23 septembre 2013

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 25
- ❖ Votants : 28

Présents : Maurice DESCHAMPS - Anne LAURAS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT - (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET- Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Sylvette ANTRAYGUES - Bernard RUGGERI - Pascal ROFFET - Michel VIVIER.

Absente non excusée : Caroll MAISONNEUVE.

Procurations : Sylvette ANTRAYGUES à Maurice DESCHAMPS - Pascal ROFFET à Olivier BOULICAUD - Michel VIVIER à Jean-Pierre BUCHE.

Olivier BOULICAUD est élu secrétaire de séance.

Monsieur le président indique qu'il convient de rajouter les points suivants à l'ordre du jour : château de Mezel (demandes de subventions et report du loyer pour le locataire-gérant), demandes de subventions pour l'achat de jeux de société, de mobilier pour les bibliothèques et le siège de Mur-ès-Allier et avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2013
2. ENSIL : convention de groupement de commande avec la commune de Vertaizon
3. Aides aux déplacements : attribution du reliquat
4. Animation du réseau des bibliothèques : prix des entrées pour le spectacle des Automnales et pour les ateliers carnets de voyage.
5. Site internet : choix du prestataire et demande de subvention au Conseil général au titre du CTDD.
6. Multiple rural : choix des entreprises pour les travaux
7. Personnel : création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet
8. Adhésion à l'ARDTA
9. Encaissement de trois chèques
10. SIG : choix du prestataire, demande de subvention auprès du Conseil général au titre du CTDD et modifications statutaires.
11. Château de Mezel : modification du montant du loyer pour la location-gérance
12. Présentation du rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

13. Château de Mezel : demandes de subventions et report du loyer du restaurant
14. Demande de subvention pour l'acquisition de jeux de société, de mobilier pour les bibliothèques et le siège de Mur-ès-Allier
15. Avenant au Contrat Enfance-Jeunesse signé avec la CAF
16. Questions diverses : Evaluation du PLH

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2013

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

II - ENSIL : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE VERTAIZON

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'action FA 2 du plan de gestion sur les puys de Mur et de Pileyre, une convention de groupement de commande, telle que transmise à chaque élu, doit être signée avec la commune de VERTAIZON.

Il sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- * accepte la convention de groupement de commande telle que présentée,
- * donne tout pouvoir au Président pour signer tout document relatif à cette convention.

III - AIDES AUX DEPLACEMENTS : ATTRIBUTION DU RELIQUAT 2013

Monsieur le Président indique que dans le cadre de l'«Aide aux habitants pour des déplacements d'ordre culturel, associatif et pédagogique», un premier budget de 5 735 € TTC a déjà été affecté à diverses structures. Sur l'enveloppe de 9 202 € TTC prévue au budget primitif, il reste 3 467 € à allouer.

Plusieurs demandes n'ont pu être satisfaites et au regard des justificatifs parvenus à la Communauté de communes, il est proposé de répartir les sommes suivantes comme suit :

Structures	Intitulé des dépenses	Montant alloué
Mairies de Chauriat - Dallet et Mezel	Labyrinthe	260 €
	Muroi	690 €
	Lac d'Aydat	540 €
	Accrobranches	390 €
	Cinéma	230 €
TOTAL		2 110 €

Les factures seront payées directement au transporteur par la Communauté de Communes au fur et à mesure des déplacements ou bien par remboursement à la structure dans le cas où le déplacement aurait déjà été effectué, dans la limite de l'enveloppe défini ci-dessus et sous réserve du respect des mesures de publicités requises.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

IV - REGIE DE RECETTES POUR LES AUTOMNALES ET LES ATELIERS CARNETS DE VOYAGE

Le Président de la Communauté de Communes rappelle au Conseil Communautaire que :

- * la Communauté de Communes accueillera, le dimanche 13 octobre, un spectacle dans le cadre du Festival des Automnales organisé par le Conseil général du Puy-de-Dôme
- * le réseau des bibliothèques « Mur à la page » met en place des ateliers « carnets de voyage ».

Pour ces manifestations, Monsieur le président propose que les tarifs suivants soient appliqués :

Les Automnales :

- * Tarif normal : 10 €
- * Tarif réduit pour les chômeurs, les moins de 18 ans, les étudiants, les titulaires de la carte ARIS inter CEE, aux groupes de plus de 10 personnes et aux abonnés de festival : 6 €
- * Gratuit pour les moins de 8 ans

Atelier des carnets de voyage : 10 € les 10 séances.

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité les propositions tarifaires ci-dessus.

V - SITE INTERNET : CHOIX DU PRESTATAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION CTDD

Gilles VOLDOIRE rappelle que le site internet de Mur-ès-Allier a été créé en 2007 et que sa fréquentation n'a cessé d'augmenter. Toutefois, ce site est difficile d'utilisation, tant pour les administrateurs que pour les utilisateurs et il est devenu obsolète. En accord avec la commission communication, il a été proposé de lancer une consultation en vue de refondre le site, utilisé également par les communes de Chauriat, Dallet et St-Bonnet-lès-Allier ; Mezel et Pérignat ayant créé leur propre site.

Un cahier des charges, validé par la commission communication, a été rédigé et des agences ont été consultées en juillet 2013.

Trois offres sont parvenues à Mur-ès-Allier. Après analyse de celles-ci, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Communautaire de retenir la proposition faite par AGREE STUDIO.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir la proposition présentée par AGREE STUDIO pour un montant total de 7 780.00 € H.T.

Monsieur le Président rappelle que cette action peut être financée à hauteur de 80 % par le Conseil général du Puy-de-Dôme au titre du Contrat Territorial de Développement Durable et propose de déposer une demande de subvention selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Création d'un site internet	7 780.00	Conseil général - CTDD : 80 %	6 224.00
		Auto-financement : 20 %	1 556.00
TOTAL DEPENSES	7 780.00	TOTAL RECETTES	7 780.00

Après délibération, le Conseil Communautaire donne tout pouvoir au président pour déposer la demande de subvention auprès du Conseil général du Puy-de-Dôme au titre du CTDD selon le plan de financement ci-dessus.

René LEMERLE : j'ai quelques doutes sur les personnes qui ont répondu car à priori, aucune agence n'a l'habitude de travailler avec les collectivités.

Fabienne POUPENEY : je suis assez surprise qu'il n'y ait pas plus de réponse. Sur un appel d'offre pour ce genre de prestation, au Conseil régional c'est plutôt une quinzaine de réponse que l'on reçoit.

Stéphanie VERGNIAUD : ce sont cinq agences qui ont été consultées sur la base du cahier des charges travaillé avec les services de l'ARDTA et validé par la commission communication. Sur les 5, seules trois ont répondu.

Claude DELETANG : attention au risque de problème éventuel avec ces fournisseurs qui ont leur propre logiciel. Si l'entreprise ferme, nous pourrions avoir des soucis de « service après-vente ».

VI - MULTIPLE RURAL DE CHAURIAT : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DU SOUS-SOL

Maurice DESCHAMPS rappelle qu'Auvergne Habitat a revendu, à Mur-ès-Allier, un local situé dans le sous-sol de l'îlot Ste-Marie à Chauriat dans le but d'agrandir le local technique de la boulangerie et de le mettre aux normes de sécurité. En effet, le local d'origine est trop exigü pour le nombre de compresseurs ce qui conduit à une surchauffe importante ; l'objectif est donc d'agrandir le local et d'opérer des travaux de maçonnerie et de ventilation.

Auvergne Habitat, par courrier du 13 août 2012, a mis en demeure la Communauté de Communes de réaliser les travaux.

Suite à la consultation en Marché à Procédure Adaptée pour les travaux du multiple rural de Chauriat, envoyée à la publication le 29 juillet 2013, Maurice DESCHAMPS rappelle que le règlement de consultation prévoyait un classement des offres comme suit :

- Critère N°1 à 40 % : Qualité et valeur technique de l'offre
- Critère N°2 à 60 % : Prix des prestations.

Seule une offre par lot a été reçue à la Communauté de Communes et la CAO a demandé à ce que le maître d'œuvre sollicite les entreprises pour de nouvelles négociations.

Les nouvelles propositions sont les suivantes :

Lot 1 : Démolition, terrassements, maçonnerie, cloisons, façades				
	Montant de l'offre en euros HT	Négociation entreprise	TOTAL	% / estimation
Entreprise MRJ	13 391.00	- 900.00	12 491.00	4.09 %

Lot 2 : Ventilation, électricité				
	Montant de l'offre en euros HT	Négociation entreprise	TOTAL	% / estimation
Entreprise MANTIN	10 403.70	- 312.11	10 091.59	26.14 %

Sur avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le rapport d'analyse des offres tel que transmis et présenté à chacun,
- donne tout pouvoir au Président pour signer tout acte de ce marché relatif à des travaux de mise en conformité du local Groupes frigorifiques de la boulangerie situé dans le sous-sol du multiple rural de l'îlot Sainte-Marie à Chauriat.

Stéphanie VERGNIAUD : suite à l'étonnement d'élus sur le peu d'offres au regard de la situation économique des entreprises, elle précise que la publicité a été faite, comme d'habitude, avec une annonce dans la rubrique des annonces légales de La Montagne ainsi que sur le site internet où 13 dossiers ont été téléchargés.

Fabienne POUPENEY : une consultation pendant l'été explique le peu de retours.

VII - PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET

Gilles VOLDOIRE : suite aux différentes réunions de la commission personnel, du bureau et du Conseil Communautaire, les propositions suivantes sont faites :

- * Maintien d'un poste de non titulaire pour le poste de coordinateur du réseau des bibliothèques
- * Création d'un poste à temps complet (35 heures) avec des missions divisées en deux mi-temps :
 - 17 h 30 sur le réseau des bibliothèques
 - 17 h 30 sur des missions de culture, communication voire sociale.
- * Reconduction du contrat jusqu'en mai 2015, soit pour une période de 18 mois.
- * Suppression du poste de chargé de mission environnement-culture-sport

Le président fait remarquer qu'il y a un allègement des charges de personnel dans la mesure où Mur-ès-Allier comptera 11 h 30 en moins de frais d'agent.

Il précise que le bureau a le sentiment que des changements vont survenir dans les mois à venir et que les compétences des intercommunalités seront peut être amenées à évoluer ce qui pourrait engendrer des modifications dans les missions menées (ex : PLU intercommunal).

Sébastien CONTAMINE : du fait des heures en moins, ne risque-t-on pas de surcharger Sophie et Stéphanie avec la difficulté qu'il puisse manquer du temps pour traiter convenablement tous les dossiers car certains sont chronophages, je pense au Grand Clermont, au PLUI ?

Gilles VOLDOIRE : le bureau souhaite laisser la réflexion aux nouvelles équipes pour ce qui est de la création de nouveaux postes.

Jean-Pierre BUCHE : le projet de délibération prévoit la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en catégorie B et le conseil municipal de Pérignat reste opposé à cela. Il trouverait plus logique de créer un poste de chargé de mission.

Cela étant, il avait été convenu que nous devrions, Gilles et moi, recevoir Anne en entretien ce qui n'a pas été le cas. Je sais que tu as dit que tu ne te voyais pas convoquer quelqu'un en arrêt maladie, moi je l'ai déjà fait à Pérignat et nous aurions pu avoir sa version.

Gilles VOLDOIRE : j'aurai peut être dû mais je ne vois pas comment obliger quelqu'un en arrêt maladie à revenir voir son employeur.

Stéphanie VERGNIAUD : un poste de chargé de mission n'existe pas. Il faut obligatoirement créer un poste de catégorie A sur lequel il est ensuite décidé de créer un poste en contrat à durée déterminée.

Jean-Pierre BUCHE : par le passé, nous avons recruté une chargée de mission qui était bien un poste de contractuel.

Stéphanie VERGNIAUD : effectivement, mais la personne était sur un poste d'attaché territorial et la décision était bien qu'elle soit en contrat à durée déterminée.

Maurice DESCHAMPS : comme évoqué en bureau, je suis favorable à un poste à mi-temps sur les bibliothèques et à mi-temps sur les autres missions, pourquoi pas en catégorie A.

Jean-Pierre BUCHE : Pérignat fait le choix par contre de garder un poste à 17 h 30 sur une catégorie B.

Claude DELETANG : il était absent au bureau mais il pensait que la première question était de savoir si nous décidions de pérenniser un emploi ou pas.

Maurice DESCHAMPS : j'aurai émis un avis favorable pour une titularisation sur un mi-temps de bibliothécaire car c'est l'engagement que nous avons pris, mais pas sur un temps complet.

René LEMERLE : nous sommes en train de parler de deux choses différentes :

- * Un passage à temps complet ou pas
- * Une titularisation en catégorie C ou bien un poste de contractuel car sur les grades B et A il faut que l'agent est un concours pour être titularisé.

Jean-Pierre BUCHE : je suis favorable à la titularisation des agents mais défavorable au fait de titulariser une personne en catégorie C alors qu'elle est en catégorie B. J'ai entendu des gens en bureau dire que la mise en réseau n'était pas encore convaincante et je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu une évaluation sur les 16 mois écoulés. Après, nous sommes bien là pour en discuter car la position du bureau est bien soumise à la décision du Conseil Communautaire.

Françoise EMMETIERE : à Pérignat, nous avons eu un premier vote pour un poste à 17 h 30 et nous restons cohérents en restant sur ce que nous avons préalablement décidé. Après discussion avec le bibliothécaire de Pérignat, les élus de Pérignat souhaiteraient un bilan car l'impression qui est ressortie de la discussion est qu'il y a comme un effet de « rouleau compresseur » avec l'ensemble des actions menées.

Andrée TAUSSIG : lorsque l'on parle de « rouleau compresseur », c'est un peu fort. Les bénévoles sont loin de savoir tout faire et le travail accompli par Sophie est remarquable. Je suis tout à fait favorable à une évaluation mais que personne n'ait d'à priori défavorable dès le départ.

Chantal de MONTARD : je suis un peu heurté en entendant les commentaires. Attention à ne pas se laisser aller sur ce que X a pu dire, écoutons aussi Y et Z. Posons les choses avant de porter des jugements.

Martine VAQUIER : les bénévoles, les salariés et les élus des bibliothèques ont effectué un important travail depuis plus d'un an et Sophie a beaucoup contribué aux avancements qu'il y a eu. Reste qu'il faut aller dans les bibliothèques pour savoir ce qu'il s'y passe.

Marie-Paule POILPOT : je suis un peu étonnée de cette conversation car la commission du personnel du 7 juin avait fait un travail sérieux en travaillant justement sur les fiches de poste et les évaluations. Nous avons une position très claire sur les postes et donc des conclusions. Si tout cela n'a servi à rien alors autant ne plus convoquer cette commission.

Nicole NENOT : existe-t-il des fiches de poste type « Education Nationale » avec ce que le poste implique ?

Gilles VOLDOIRE : des fiches types de la fonction publique territoriale existent et des documents pour chaque agent ont déjà été rédigés. En revanche, je suis parti de la position du bureau et je ne suis pas venu avec.

Bruno DURIF : les bibliothèques existaient avant l'arrivée de Sophie. Beaucoup de choses sont demandées aux bénévoles, il y a beaucoup de réunions et il faut veiller à ne pas décourager ces derniers.

Claude DELETANG : bon, il n'y a pas eu de décision unanime sur la prise de compétence et aujourd'hui c'est un problème. Je rappelle que Sophie a eu beaucoup de difficultés pour trouver un autre mi-temps et lorsqu'elle l'a trouvé (mi-temps de documentaliste dans un collège), elle n'a pas pu le garder car avec les réunions son emploi du temps peut changer d'une semaine sur l'autre.

Jean-Pierre BUCHE : il ne faut pas réduire la considération au fait de donner du temps à une personne à temps non complet. Je n'ai jamais remis en cause le travail de Sophie et l'apport fait aux bénévoles n'est absolument pas remis en cause non plus. Lorsque Gilles Durif me dit « *je n'arrive pas à suivre* », cela n'a rien à voir avec la qualité du travail de Sophie.

Gilles VOLDOIRE demande une suspension de séance pour discuter avec les quatre vice-présidents.

Jean-Pierre BUCHE demande ensuite une suspension de séance pour débattre avec les délégués de Pérignat.

Gilles VOLDOIRE : la position arrêtée par les cinq maires est la suivante : création d'un poste de catégorie A, recrutement de l'agent en tant que chargé de mission durant 18 mois (jusqu'en mai 2015) pour une durée hebdomadaire de 35 heures répartie comme suit :

- * 17 h 30 sur la lecture publique
- * 17 h 30 sur la culture, la communication voire le social à terme.

Après discussion, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la proposition ci-dessus. Un poste d'attaché est vacant sur Mur-ès-Allier, seule une déclaration de vacance de poste sera à faire auprès du Centre de Gestion.

Fabienne POUPENEY : je voudrai juste rajouter que nous sommes nombreux, comme moi, à avoir passé des concours de catégorie A pour arriver à nos postes, certains lauréats recherchent même des postes très longtemps et je trouve singulier de passer quelqu'un de catégorie B en catégorie A en une discussion.

VIII - ADHESION A L'ARDTA

Monsieur le président propose à l'assemblée que la Communauté de Communes adhère à l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne et que cette adhésion soit reconduite annuellement.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- accepte l'adhésion à la structure citée ci-dessus,
- déclare cette adhésion reconductible annuellement sauf avis contraire de l'assemblée,
- donne tout pouvoir au Président pour signer tout document relatif au versement de la cotisation.

IX - ENCAISSEMENT DE TROIS CHEQUES

Monsieur le Président informe l'assemblée que trois chèques sont à encaisser par Mur-ès-Allier. Ils concernent :

- Un montant de 12.92 € d'Orange pour une modification de contrat sur le photocopieur
- Un montant de 20.15 € d'EDF pour la salle de sports de Pérignat-ès-Allier.
- Un montant de 130.10 € d'EDF pour le château de Mezel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour l'encaissement des chèques ci-dessus pour un montant total de 163.17 €.

X - SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

10.1 - Choix du prestataire pour la mise en place d'un Système d'Information Géographie Intercommunale

Gilles VOLDOIRE : il propose à l'assemblée que la Communauté de Communes se dote d'un Système d'Information Géographique Intercommunale et retienne la prestation proposée par l'AICRI. Toutes les communes sont adhérentes à cette association qui a comme prestataire Géosphère. Toutefois, une remise à niveau des informations sera nécessaire car, par exemple, certaines ont un PLU numérisé d'autres non.

René LEMERLE : des formations pour le personnel sont-elles prévues ?

Fabienne POUPENEY : y aura-t-il un calcul de transfert de charges ?

Gilles VOLDOIRE : oui pour la formation et oui également pour le transfert de charges. Toutefois, le montant de l'attribution de compensation sera difficile à calculer car le montant de la prestation intercommunale sera un peu moins élevée que le montant additionné payé par les cinq communes.

Dans le cadre de la mise en place d'un Système d'Information Géographique sur l'ensemble des cinq communes de Mur-ès-Allier, le président propose de retenir la proposition reçue de JVS Mairistem comprenant :

- × La gestion du cadastre
- × La collecte et le traitement de données pour un montant total de 2 320 € HT.

10.2 - Demande de subvention auprès du Conseil général du Puy-de-Dôme au titre du CTDD

Monsieur le Président rappelle que cette action peut être financée à hauteur de 80 % par le Conseil général du Puy-de-Dôme au titre du Contrat Territorial de Développement Durable et propose de déposer une demande de subvention selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Création d'un Système d'Information Géographique	2 320.00	Conseil général - CTDD : 80 %	1 856.00
		Auto-financement : 20 %	464.00
TOTAL DEPENSES	2 320.00	TOTAL RECETTES	2 320.00

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition présentée par JVS Mairistem pour un montant total de 2 320 € HT.
- donne tout pouvoir au président pour déposer la demande de subvention auprès du Conseil général du Puy-de-Dôme au titre du CTDD selon le plan de financement ci-dessus :

10.3 - Modification statutaire

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de procéder à des modifications statutaires pour les motifs suivants :

- **Aménagement de l'espace** : Mise en place d'un Système d'Information Géographique Intercommunal.

Cette modification se présente comme suit :

A - Compétences obligatoires :

2 - Aménagement de l'espace

- Mise en place d'un Système d'Information Géographique Intercommunal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la modification statutaire ci-dessus.

Pour être effective, cette décision devra être adoptée par les cinq Communes de Mur-ès-Allier à la majorité qualifiée suivante :

- Les 2/3 au moins des Conseils Municipaux représentant la moitié de la population totale de celles-ci
- ou
- La moitié des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population totale.

XI- CHATEAU DE MEZEL : MODIFICATION DU MONTANT DU LOYER POUR LA LOCATION-GERANCE

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 25 mars 2013, le Conseil Communautaire avait validé la signature d'un contrat de location-gérance pour la reprise du château de Mezel. L'objet du contrat concernait le restaurant et les six chambres et il était prévu une augmentation du loyer à compter du 1^{er} octobre 2013.

A ce jour, les chambres ne sont toujours pas livrées ce qui implique un manque à gagner pour le restaurateur. Le président propose donc de reconduire le loyer pour un montant de 1 100 € HT jusqu'à la livraison de la partie hôtel tout en veillant à ce que l'ameublement se fasse dans les plus brefs délais.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte le report de l'augmentation de loyer telle que mentionnée ci-dessus.

XII - SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président demande aux élus délégués au Syndicat du Bois de l'Aumône de faire une présentation des extraits du rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets reçus à la Communauté de Communes.

Guy MAILLARD : l'activité 2012 du SBA est conforme au Grenelle. En effet, on comptabilise 582 kg d'ordures / an / habitant, ce qui représente une baisse de 42 kg par rapport à 2011.

En 2012, de nouveaux éco-organismes subventionnent le traitement des déchets déposés en déchetterie mais il reste encore une problématique avec les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) car les pharmacies ne sont pas encore mises à contribution.

On note une baisse de fréquentation des déchetteries que l'on n'explique pas. (Les élus de Dallet et Mezel soulignent l'augmentation de décharges sauvages, notamment jetées par les artisans).

Depuis 2010, il n'y a pas eu d'augmentation du taux de la TEOM et le grand changement à venir sera celui de la mise en œuvre de la redevance incitative.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la communication faite.

XIII - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CTDD

13.1 - Demande de subvention pour l'acquisition de jeux pour le réseau des bibliothèques

Monsieur le Président indique que dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable, la Communauté de Communes peut solliciter une subvention pour l'acquisition de jeux de société pour le réseau des bibliothèques selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisitions de jeux de société	11 500 €	Conseil général - CTDD - 80 %	9 200 €
		Auto-financement	2 300 €
TOTAL DEPENSES	11 500 €	TOTAL RECETTES	11 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- accepte la demande de subvention ci-dessus,
- donne tout pouvoir au président pour signer tout document relatif à cette demande de subvention

13.2 - Demande de subvention pour l'acquisition de mobilier pour le siège de Mur-ès-Allier

Monsieur le Président indique que dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable, la Communauté de Communes pourrait solliciter une subvention pour l'acquisition de mobilier pour le siège de la Communauté de Communes dans le cadre de l'agrandissement des locaux (salle de réunion notamment).

Les acquisitions se feront suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition de mobilier de bureau	4 822.40	Conseil général - CTDD - 80 %	3 857.92
		Auto-financement	964.48
TOTAL DEPENSES	4 822.40	TOTAL RECETTES	4 822.40

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- accepte la demande de subvention ci-dessus,
- donne tout pouvoir au président pour signer tout document relatif à cette demande de subvention.

13.3 - Demande de subvention pour l'acquisition de petit matériel pour les bibliothèques

Dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes sollicite une subvention au titre du CTDD pour l'acquisition de petit matériel pour les bibliothèques du territoire comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
2 présentoirs à jeux	696.00	Conseil général - CTDD - 80 %	4 586.96 €
Armoire à jeux	427.20		
2 lots de 3 bacs à livres	398.00		
2 Malles de rangement	115.38		
Coussins fer à cheval pour bébés	49.40		
Mobilier en mousse parme/orange	253.35		
Mobilier en mousse bleu/jaune	498.32		
6 claustras (3 + 3)	2 109.00		
Siège livre d'histoires	215.00		
Tapis	972.06		
TOTAL DEPENSES	5 733.71	Auto-financement	1 146.75 €
		TOTAL RECETTES	5 733.71 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- accepte la demande de subvention ci-dessus,
- donne tout pouvoir au président pour signer tout document relatif à cette demande de subvention

XIV - AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE SIGNE AVEC LA CAF

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de signer un avenant au contrat enfance/jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales. Il sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer cet avenant.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise le président à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse tel que présenté.

XV - QUESTIONS DIVERSES

15.1 - Informations diverses

Gilles VOLDOIRE indique :

- * que Monsieur LEBRAT, locataire de la boulangerie de Chauriat, a adressé un courrier pour que soit étudiée la révision de son loyer. Il demande à la commission vie économique de se réunir pour faire des propositions.
- * qu'une commission de personnel devra se réunir prochainement pour pourvoir au poste d'animatrice du RAM et anticiper en amont le départ de l'animatrice actuelle.
- * la somme de 32 549 nous sera prochainement versée par le Conseil général au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle alors qu'il nous avait été annoncé qu'en 2013 nous ne devrions rien percevoir. Cette somme n'avait donc pas été budgétisée.
- * que la présentation du diagnostic social de territoire par les services du Conseil général aura lieu le : **LUNDI 25 NOVEMBRE à 18 h 30** à la salle polyvalente de St-Bonnet-lès-Allier.
- * qu'une journée de travail et réflexion autour de l'étude ZPH est fixée au **LUNDI 18 NOVEMBRE** de 9 h à 17 h à Pérignat.

15.2 - La Régie de territoire

Jean-Pierre BUCHE : la régie de territoire est un projet d'association d'insertion qui pourrait rayonner sur les territoires de Billom-St-Dier/Vallée du Jauron et Mur-ès-Allier.

Ces associations sont composées de 4 collèges : bailleurs sociaux, habitants, élus et associations qui ensuite forment un conseil d'administration d'environ 15 personnes.

Ces entreprises sont soumises au Code des Marchés Publics et doivent comptabiliser entre 150 000 et 200 000 € de chiffre d'affaires pour fonctionner correctement.

Sont également associés à cette démarche, la Région et la DIRECCTE (*Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi*).

Les exemples d'intervention sont divers, on peut citer par exemple : l'environnement, tout ce que les entreprises et artisans ne peuvent ou ne veulent pas faire (ex : taille de 15 m de haies).

Le personnel est constitué de personnes en difficultés avec une mixité des contrats en CDD et CDI.

Une association de préfiguration doit voir le jour prochainement pour évaluer si le territoire pressenti présente un volume de travail suffisant ou non.

Actuellement, la France compte 11 régies de territoires et une proposition sera faite pour se rendre à Lunel (près de Montpellier) en découvrir une sur un territoire d'environ 25 000 habitants.

Chantal de MONTARD : quel type d'association peut être concernée ?

Jean-Pierre BUCHE : tout type. Cela peut être aussi bien une amicale laïque que les paralysés de France.

Gilles VOLDOIRE : les salariés des régies peuvent travailler aussi bien dans le public que dans le privé.

15.3 - Interventions diverses

Philippe DOMAS : il aurait souhaité que le Conseil Communautaire prenne une motion sur le projet de découpage des cantons. Notre Communauté de Communes sera encore divisée entre trois cantons et Pérignat va être isolée de son canton d'origine.

Gilles VOLDOIRE : un vœu serait plus du ressort des communes. Seul le Conseil général est appelé à se prononcer.

Jean-Pierre BUCHE : le sujet est à l'ordre du jour du Conseil général le 21 octobre. Je ne vois pas comment débattre sur une motion sans avoir présenté le projet en amont.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 50